

FICHE D'INSCRIPTION ELEVES

SESSION 2
2023-2024

Montbrison, le 4 décembre 2023.

L'Éducation Nationale a souhaité offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe avec le programme "Devoirs Faits". Ce dispositif propose aux **collégiens volontaires** un temps, au sein de l'établissement, pour effectuer les devoirs demandés par leurs professeurs. Tous les devoirs ne pourront être finis au collège, un temps de révisions à la maison est nécessaire en parallèle de "Devoirs Faits".

La prise en charge de l'accompagnement sera assurée par la communauté éducative de l'établissement.

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. "Devoirs Faits" est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de l'enfant.

Il s'adresse à tous les collégiens volontaires en fin de journée en fonction de leur emploi du temps. Il est conseillé d'inscrire votre enfant pour 2 séances plutôt qu'une seule.

Votre inscription vaut engagement, notez donc bien qu'une absence à "Devoirs Faits" à la même valeur qu'une absence de cours et doit donc être justifiée.

>>> Cette deuxième session de 11 semaines débutera le **lundi 15 janvier 2024**.

Afin de pouvoir organiser au mieux cette nouvelle année de "Devoirs Faits", nous vous demandons de nous retourner cette fiche d'inscription en cochant les créneaux qui vous intéressent: lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h à 18h ainsi que mercredi de 10h à 12h. Le professeur principal pourra également vous conseiller une inscription à tout moment.

Fiche d'inscription à retourner avant lundi 18 décembre 2023 au professeur principal de la classe

J'inscris mon enfant (Nom Prénom) _____ Classe: _____

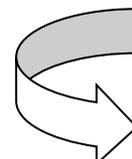
au dispositif "Devoirs Faits" pour la session 2 et m'engage à justifier de ses absences.

Merci de préciser "Semaine A" ou "Semaine B" si votre enfant ne peut venir qu'une semaine sur deux.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h – 9h					
9h – 10h					
10h – 11h					
11h – 12h					
14h – 15h					
15h – 16h					
16h – 17h					
17h – 18h					

Signatures des responsables légaux:

Merci de prendre connaissance de la charte de Devoirs Faits au dos de ce document



Le collège s'engage à :

- Mettre à disposition des intervenants, des salles adaptées et le matériel nécessaire.
- Proposer le dispositif aux élèves qui en ont besoin.
- Mettre à disposition des intervenants les informations concernant le dispositif.

Les intervenants s'engagent à :

- Aider tous les élèves de façon équitable.
- Encourager le tutorat entre élèves.
- S'adapter aux besoins spécifiques de l'élève.

– CHARTE des DEVOIRS FAITS au COLLÈGE MARIO MEUNIER –

Les parents d'élèves s'engagent à :

- Faire participer leur enfant aux heures de Devoirs Faits choisies par session.
- S'assurer de l'assiduité de leur enfant.
- Prévenir le collège en cas d'absence.

L'élève s'engage à :

- Être assidu.
- Venir avec son matériel.
- Travailler sérieusement.
- Avoir une attitude correcte.

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :